

ARRETE N° DAJS 25-62

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE JEAN MONNET

Vu le code de l'Éducation, notamment l'article D719-3
Vu le décret n°2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de L'université Jean Monnet et approbation de ses statuts,
Vu les statuts de l'Université Jean Monnet, EPSCP expérimental
Vu le règlement intérieur de l'Université,
Vu la consultation des listes de candidats représentées au Conseil d'administration de l'Université à l'issue des élections des 15, 16 et 17 avril 2025
Vu la désignation du représentant de l'ENSASE établissement -composante de l'UJM

ARRETE

Article 1 : Le comité électoral consultatif est constitué comme suit :

- **Collège A : Professeurs et personnels assimilés**

Pour la liste « Pour une université forte, humaine et responsable » : **Florent PIGEON**

- **Collège B : Enseignants-chercheurs, enseignants et assimilés**

Pour la liste « Pour une université forte, humaine et responsable » : **Mouna MOUNCIF-MOUNGACHE**

- **Collège des Personnels BIATSS**

Pour la liste « SNPTES-UNSA » : **Abdelhalim SOUALMI**

Pour la liste « Une Université plus Humaine » : **Valérie CARTON**

- **Collège des Usagers**

Pour la liste « Bouge ton Campus avec la FASEE et tes associations étudiantes » : **Pierre FORESTIER**

Pour la liste « OSE-CGT et Union Etudiante, Front pour une université publique, gratuite, populaire et ouverte à tous.tes » : **Gwenaël BRABANT**

Pour la liste : « UNI : pour ta professionnalisation et ta réussite! » : **Esteban MAZELLA**

- **Le Représentant de l'établissement-composante : Richard SCHMIT**

- **Un représentant désigné par le Recteur d'Académie**

- **Les délégués de listes de candidats lorsqu'ils seront connus**

Article 2 : Le Directeur Général des Services sera chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Etienne, le 24/09/2025

Le Président de l'Université Jean Monnet

Florent PIGEON

